L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres

L.S.L.

Athénée Louisianais

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 4 AOUT 1885.

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphie ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvra seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale.

On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Elle a une plusire par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames se formera avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu régulièrement vendredi du mois au presbytère de la ville paroissiale.

Le Rév. Père B. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collectrices et collecteurs des paroisses sont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

PETITES ANNONCES.

Trouvé—Dimanche soir, sur l'avenue London, entre Press et New Orleans, une vache noire avec une tache blanche au front. Le propriétaire peut la réclamer en payant les frais. S'adresser à John Hudson, aux écuries de Pierre Modica. 4 août—3t

ALOUER.

A louer—Une belle maison en bois, à Carrollton, convenable pour une petite famille ou hôtel, et très bien située sur le Bogue Falia River, conditions raisonnables. A. Thomson & Co. 28 rue North Peters. 4 juil—1m

A VENDRE.

A vendre.—Un moulin, en or de vieux journaux, pouvant se développer des mar chandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 29 avril

LA CRÉOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul spécialiste alféhant

Dentistes.
C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. G. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150.....RUE DU CANAL.....150
près Baronne.
Dentiste de souvenir des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Spécialité de tous articles de dentiste aux prix ci-dessus. 25 août

INSTITUTION GUERTO.
Pensionnat et Externat,
Cours de Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfége et de chant, sous la direction du professeur Durte et une classe de trente à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en être sont ouvertes à tous ceux qui en feront la demande.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand suppléera à l'Anglais.

Bandages, Herniaires, Brosselles, Suspensoirs pour Pelotons, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faite sur commande et ajustée par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B. Plusieurs témoignages ont garanti du donne satisfaction sous tous les rapports.
25 avril 85—1an

BASILE BARES.
N 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.
VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibre. Brevété pour le timbre de l'accord parfait et la durabilité dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos sont fabriqués expressément pour notre climat et sont hautement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.
Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000.....	25,000
1 Lot de	10,000.....	10,000
2 Lots de	6,000.....	12,000
5 Lots de	2,000.....	10,000
10 Lots de	1,000.....	10,000
20 Lots de	500.....	10,000
200 Lots de	200.....	40,000
300 Lots de	100.....	30,000
500 Lots de	50.....	25,000
1,000 Lots de	25.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....	$6,750
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.....	2,250
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons a fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez, ou donnez son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les commandes de $5 en plus.

Adresse à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE H
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la
Nlle - Orléans, Lne.,
MARDI, 11 AOUT 1885.

Ce tirage aura que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75,000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. Schwartz vs W. S. Salter, &c.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 11,602.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 10 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une bâtisse en bois entourant les machines servant à fournir la lumière électrique au lieu de plaisance connu sous le nom de Fort Espagnol (au lac, à l'extrémité du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac) près et du côté Sud de la gare au dit Fort, les fondations en briques pour machines, etc., dans la dite bâtisse, un injecteur, un ejecteur, une pompe royale, les courroies pour faire marcher les dites machines un steam gauge et gauge cocks sur la bouilloire en machine, les tuyaux et les appareils des dites machines, de même que la citerne voisine, le tout d'après un inventaire en son bureau.

2° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Salter, au bail passé entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, pour la location de la propriété de la dite compagnie, bail expirant le 31 décembre 1885.

Une copie du dit bail peut être vue sur demande en nous bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juil—4 8 9 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Burke et Thompson vs. les héritiers de John F. Callahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,630.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé et étant dans le Faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, dans cet état, maintenant Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro quinze de l'Ile Bornes par les rues Fulton, Chippewa, Quatrième et l'Avenue Washington, sur un plan dressé par Benjamin Dawson, voyer, le vingt-sixième jour de mars 1849, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 66 du livre de Plans, et désigné également par le même numéro sur un certain plan dressé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, le 27 mai 1880, et déposé en l'étude de John Claiborne, anciennement notaire en cette ville ; le dit terrain mesure, au nord, américain d'après les dits plans trente et un pieds et neuf pouces de face à la dite rue Quatrième sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages qui y appartiennent ou qui y en dependent ou quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par feu John F. Callahan de Eugène Rochemont d'après un acte passé par devant John Claiborne, anciennement notaire en cette ville le 30 octobre 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—17 Au comptant un montant suffisant pour satisfaire les réclamations du demandeur, à savoir la somme de mille dollars avec huit pour cent d'intérêt par an du 14 mai 1884, jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt pour honoraires d'avocat, plus les frais de la présente vente et les taxes dues sur la propriété.

2° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux différentes lettres à ordre, datée 14 mars 1884, à son ordre et endossées par feu John F. Callahan chacun des billets pour la somme de mille piastres et payables respectivement le 1er et deux ans de date avec intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale, privilège conjointement avec la réclamation du demandeur, d'après un acte passé par devant W. J. Castell, notaire, le 30 mars 1882 ; il devra en outre assumer toutes les obligations du premier acte d'hypothèque et les balances et payer cinq pour cent honoraires d'avocat sur ces dites sommes.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété ci-dessus ne suffirait pas, soulte frais, honoraires et taxes en comptant seront moindre que le montant de la réclamation des plaignants avec interêt et dépens ci-dessus et ci-dessous, et les billets qui seront assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des frais ci-dessus, honoraires et taxes en comptant, le reste du prix de l'adjudication doit être divisé au prorata entre le montant de la réclamation des plaignants maintenant décrit, le pro rata soulte frais, honoraires et taxes ci-dessus décrits, de la réclamation du plaignant maintenant due, sera payé au comptant et les pro ratas dudit billets à ordre ci-dessus nommés et ci-dessus décrits seront assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juillet—2,9,16,23,30—août 4

Frank D. Chrétien vs. Victor Hébert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,865—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec la maison de résidence, dépendances, constructions dessus, droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément connue comme Faubourg Bayou Road, et faisant partie de la propriété Fuscher de Clay, mais maintenant connue comme City Park, et les rues Walnut, Fillmore et Louisa, conformément au plan original du dit faubourg Greenville fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 15 avril 1833, et déposé en l'étude de Greenville Bell, alors notaire en cette ville, et dans l'étude de W. C. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure, plus ou moins, quatante-quatre pieds de face à la rue Fillmore, à peu près cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du City Park et cent cinquante trois pieds de profondeur à la ligne de la rue Walnut, et est borné sur le fond par le lot de terre dernièrement vendu par le dit Victor Hebert à J. M. Barbazon.

Lequel dit lot de terre forme une partie du carré ou lot de terre acquis par le défendeur de Frank Hébert et autres, par acte passé devant Andrew Hewitt, notaire en cette ville, le 1er mai 1883, enregistré au bureau des transferts de cette ville, dans le livre 119, folio 91.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juil—21 28 août 4 11 18 25

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Laurent Fuget contre Mme Ve E. Gandier.—No 6714.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique, le VENDREDI, 14 août, 1885, à 11 heures a. m., en face de mon bureau, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CONSTABLE.

Leopold Weil vs. A. Meyer—No 6675.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le SAMEDI, 8 août, 1885, à 11 heures a. m., en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4août—1,11,14

W. J. Leche, agent, vs. Jacob Joseph.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 8214—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI, le 8me jour d'août 1885, à midi, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Camdelet, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles, d'après un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DOOBY, Constable
de la Première Cour de Cité.
29juil—29, 4, 8 août

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

J. O. Terry & Sons } No. 13,573.
Leurs Créanciers. } Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de J. O. Terry & Sons et J. O. Terry, O. E. Terry, W. S. Terry, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tient MARDI, le 4me jour d'août 1885 à 11 heures du matin, devant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, à l'effet d'autoriser le syndic dans cette affaire (Thomas Duffy, shérif civil) à louer la Scierie appartenant aux insolvables et pour vaier et déterminer sur quels termes à crédit ou au comptant seront vendues les propriétés foncières appartenant aux insolvables.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1885.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

John Q. Flynn } No 14,950.
vs.
Ses créanciers. } Division E.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire John Q. Flynn soit convoquée parlevant E. J. Blanchard, notaire en cette ville, le 22e jour d'août 1885, à 11 heures a. m., pour considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire afin d'obtenir un repit et que pendant ce temps toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit John Q. Flynn, soient suspendues, et que L. O. Fabre, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1885.

(Signé) HENRY L. LAZARUS,
Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 juil—3t

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Gastel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,874—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement de toutes les autres parties intéressées dans la propriété ci-dessous décrite, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Huit certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, (anciennement Melbourghville, désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, sur un plan dressé par Beurgerol, en date du 10 février 1845, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire en cette ville. Lesquels lots possèdent comme suit : les lots numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurent, chacun, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur les profondeurs suivantes : les lots numéros cinq et six chacun cent quarante-neuf pieds deux pouces et trois lignes, et les lots numéros sept, huit, neuf et dix cent dix-neuf pieds quatre pouces et six lignes ; le lot numéro dix forme l'encoignure du rues Jackson et Jefferson ; les lots numéros onze et douze mesurent, chacun, vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Jefferson sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et douze et cinq lignes entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

Acte de vente devant passés pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
24 juillet—24 31—août 7 14 21 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Robert S. Day, Syndic, etc., vs. Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No. 14,822.—En vertu d'un wirt de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain morceau de terre, connu comme Allarde, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face en partie sur le Bayou St Jean, et en partie sur le Bayou St Jean, le canal de la Nouvelle-Orléans, le chemin de la Métairie et la propriété appartenant aux héritiers de Le Monnier, mesurant quarante arpents de face au chemin de la Métairie, sur une profondeur à peu près dix-huit arpents sur chacune des côtés et cinquante-cinq arpents sur la ligne du fond, comme il est particulièrement désigné sur un plan dressé par John P. Dugas, voyer, en date du 27 mars 1882 par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et dans laquelle en était la propriétaire, et comme telle, elle a été mise en possession de toutes les propriétés faisant partie ci-dessus, conformément à l'inventaire de sa succession, lequel jugement est enregistré au Bureau des transferts, Livre 172, folio 172.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 juil—29 août 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil.

Dans l'affaire de la
New Orleans Spanish Fort and Lake Rail Road Company vs. Warren S. Salter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,832—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI le 10 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° La bâtisse en bois sur le terrain du lieu de plaisance connu sous le nom de Fort Espagnol, au lac à l'extrémité du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, la bâtisse faisant face à une allée conduisant du bassin des crocodiles au Casino et connue sous le nom de galerie de tir et ses dépendances.

2° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Salter, dans le bail consenti entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, de la propriété de la dite compagnie, le dit bail expirant le 31 décembre 1885.

Une copie du dit bail peut être consultée sur demande à ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juil—29—5, 8 9 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Abraham Rosenfeld vs. E. Forchemer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,841.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur de E. Forchemer, défendeur, dans cette affaire, étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Melicerte, maintenant Erato, Constance et Eclipse, maintenant Thalia, mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

2° Un lot de terre et les bâtisses dans le même District et Ilet, formant l'encoignure des rues Magazine et Melicerte, maintenant Erato, et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Magazine sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, au pied américain, et est une moitié du lot désigné par le numéro huit dans l'Ilet numéro dix-huit, conformément à un plan d'arpentage fait par Jules Lafond, voyer, le 17 septembre 1840, dans les archives de O. de Armas, notaire.

La première propriété ci-dessus décrite a été acquise par le défendeur dans cette affaire de Lewis Goldsmith, conformément à un acte avec signature privée en date du 15 décembre 1882, enregistré en vertu de Joseph Cohn, anciennement notaire, conformément à un acte du 15 juin 1858. La propriété secondement décrite a été acquise par le défendeur E. Forchelmer de Le Meyer, par acte pardevant le dit Joseph Cohn, notaire, le 21 juin 1858.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22 juil—22 29 août 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Factors' & Traders' Insurance Co., vs Mme A. Y. West, tutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISUCRT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,769—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 18 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sept certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, rues Magazine, Bordeaux, Live Oak et Lyon, Sixième district de cette ville et portant les numéros trois, quatre, cinq, six et huit, sur un plan dressé par W. T. Thompson, alors voyer, le 12 mai 1850, et déposé en l'Etude de C. P. Lane, notaire, en cette ville. Le dit terrain No un mesure trente pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade rue Magazine sur cent vingt-quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent, chacun, trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes de façade rue Magazine sur cent vingt-quatre pieds de profondeur et le dit terrain No huit mesure trente-cinq pieds deux pouces de façade rue Lyon, sur cent vingt-quatre pieds de profondeur.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux et les dits lots numéros trois, quatre, cinq, six et huit, Live Oak et Lyon.

La bâtisse neuf en bois du terrain du lieu de plaisance connu sous le nom de Fort Espagnol, au lac à l'extrémité du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, la bâtisse faisant face à une allée conduisant du bassin des crocodiles au Casino et connue sous le nom de galerie de tir et ses dépendances.

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Salter, dans le bail consenti entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, de la propriété de la dite compagnie, le dit bail expirant le 31 décembre 1885.

Une copie du dit bail peut être consultée sur demande à ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—août 4,14,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Mulloy vs. Sidney Tyler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,912—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, dans cette partie qui a été anciennement connue comme Burthoville, désigné par la lettre T sur un plan dressé par John P. Dugas, voyer, en date du 27 mars 1880, conformément au dit plan le dit morceau ou portion de terre étant dans l'Ilet trente par la ligne de la propriété appartenant comme Park Boulevard, par les rues Market, Erato et Jackson, mesurant soixante pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la dite rue Market et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, au pied américain.

2° Un lot de terre et les bâtisses dans le même District et Ilet, formant l'encoignure des rues Magazine et Melicerte, maintenant Erato, et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Magazine sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, au pied américain, et est une moitié du lot désigné par le numéro huit dans l'Ilet numéro dix-huit, conformément à un plan d'arpentage fait par Jules Lafond, voyer, le 17 septembre 1840, dans les archives de O. de Armas, notaire.

La première propriété ci-dessus décrite a été acquise par le défendeur dans cette affaire de Lewis Goldsmith, conformément à un acte avec signature privée en date du 15 décembre 1882, enregistré en vertu de Joseph Cohn, anciennement notaire, conformément à un acte du 15 juin 1858. La propriété secondement décrite a été acquise par le défendeur E. Forchelmer de Le Meyer, par acte pardevant le dit Joseph Cohn, notaire, le 21 juin 1858.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 juil—août 5,12,19,26,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil.

Dans l'affaire de la
New Orleans Spanish Fort and Lake Rail Road Company vs. Warren S. Salter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,832—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI le 10 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° La bâtisse en bois sur le terrain du lieu de plaisance connu sous le nom de Fort Espagnol, au lac à l'extrémité du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, la bâtisse faisant face à une allée conduisant du bassin des crocodiles au Casino et connue sous le nom de galerie de tir et ses dépendances.

2° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Salter, dans le bail consenti entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, de la propriété de la dite compagnie, le dit bail expirant le 31 décembre 1885.

Une copie du dit bail peut être consultée sur demande à ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—août 4,14,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William Hartwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT—POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 14,867—Division C. Attendu que Giles M. Hillyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur, dans la succession de feu William Hartwell, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les d